

**Direction générale des Finances publiques**

Conseiller aux Décideurs Locaux

Téléphone : 06 13 97 91 40

Mél. :

marcel.lemoigne@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

M LE MAIRE

DE MACHY

Objet : Avis sur la situation financière de MACHY

NOUVION, le 30 juillet 2020

Monsieur le Maire,

Vous trouverez ci dessous un avis sur la situation financière de la commune de MACHY relative à la période 2016 à 2020, les chiffres sont extraits des comptes de gestion validés et votés par le conseil municipal de MACHY.

Les chiffres de la commune de MACHY sont comparés aux communes de la même strate démographique, 0 à 249 habitants, du département de la Somme.

	2016 en K€	2017	2018	2019	2020
PRODUITS	96	100	87	95	103
CHARGES	78	86	80	100	77
CAF BRUTE	18	14	7	-5	26
CAF NETTE	16	12	4	-8	23
INVEST.	2	0	20	16	22
DETTE	3	20	18	15	12
FONDS DE ROULEMENT	65	103	87	75	87

**Produits réels :**

Très fluctuants depuis 2016, les produits atteignent leur meilleur niveau sur la période 2016-2020, soit 103 K€.

Ils représentent en 2020, 780€ par habitant pour MACHY contre 664€/h pour la moyenne départementale.

La part des impôts locaux dans les produits est de 45,51 % contre 33,70 % pour la moyenne départementale. Les ressources fiscales représentent 363€/h pour la commune contre 361€/h pour le département.

La part des dotations est de 37,57 % contre 34,63 % pour la moy,départementale.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

### **Charges réelles :**

D'un niveau moyen de 84 K€ sur la période, une forte augmentation est constatée en 2019 pour atteindre 100K€ soit 585€/h pour la commune, contre 516€/h pour la moyenne départementale.

Cette augmentation est due au paiement d'une facture de 28080€ en fonctionnement concernant le changement de 40 points d'éclairage en leds. Au regard de la nature et du montant de la dépense l'imputation en investissement aurait été justifiée. De plus cette solution aurait permis à la commune de récupérer près de 4000€ de FCTVA.

En 2020, le plus gros poste, les charges de personnel représentent 48,42 % contre 29,47 % pour la moyenne départementale, soit 283€/h contre 152€/h.

La part des charges externes et des achats est de 21,99 % contre 34 % pour la moyenne départementale.

### **Capacité d'autofinancement brute :**

Elle diminue fortement depuis 2016 pour devenir négative en 2019, alors que la moyenne des communes du département est de 145€/h.

En 2020 elle remonte sensiblement pour atteindre 26 K€ soit 194€/h contre 148€/h.

### **Capacité d'autofinancement nette :**

Compte tenu du remboursement de l'annuité d'emprunt elle suit la courbe de la CAF brute.

En 2020 elle représente 23K€ soit 173€/h contre 92€/h pour la moyenne départementale.

La CAF permet donc en 2020 de participer au financement des investissements.

### **Les investissements :**

La moyenne 2016/2020 est de 12K€, d'un niveau faible.

En 2020 ils représentent 22K€ soit 163€/h contre 213€/h pour la moy départementale.

En 2020, ces investissements sont financés par des subventions à hauteur de 5K€, du FCTVA à hauteur de 4K€, la taxe d'aménagement à hauteur de 2K€ et bien sur la CAF nette à hauteur de 23K€.

Le fonds de roulement se trouve donc abondé de 12K€

### **Le fonds de roulement :**

Il est de 87K€ en 2020 soit 661€/h pour la commune contre 919€/h pour la moyenne départementale Il permet de couvrir 14 mois de dépenses réelles de fonctionnement, soit d'un bon niveau.

### **La dette :**

Elle est faible, en 2020 elle représente 12K€ soit 90€/h contre 436€/h pour la moyenne départementale.

### **Fiscalité :**

Les bases dynamiques et supérieures à la moyenne départementale, sauf pour le FNB.

TH : 1151€/h contre 808€/h ; FB : 695€/h contre 605€/h ; FNB 205€/h contre 253€/h.

Des taux supérieurs à la moyenne départementale

TH : 12,21% contre 11,65 %; FB : 19,08 % contre 13,48 %; FNB : 39,78 % contre 29,90 %

Des produits supérieurs à la moyenne départementale :



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

TH : 141€/h contre 94€/h ; FB : 133€/h contre 82€/h ; FNB : 82€/h contre 76€/h.

**Conclusion :**

La situation financière de la commune de MACHY est satisfaisante. Elle a retrouvé en 2020 une CAF nette intéressante, la capacité d'emprunt est réelle et les produits de fiscalité supérieurs à la moyenne départementale. Cette situation doit permettre de financer les projets communaux.

A noter que la commune de MACHY dispose de 77 foyers fiscaux avec un revenu fiscal moyen par foyer de 24056€ contre 25016€ pour la moyenne départementale.

La part des non imposables est de 53,2 % contre 52,1 % et le taux des résidences secondaires est de 33,7 %.

Le Conseiller aux Décideurs Locaux  
Marcel LE MOIGNE